

ARRETE DU MAIRE Police Municipale

Objet : Arrêté de Travaux – Mise ne place décorations de Noel – Places de stationnement 6, Rue du centre – ARR 2022-11-28-165 – Annule et remplace ARR 2022-11-24-162-

Nous. Maire de la commune de Seloncourt.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu la demande formulée par les services techniques municipaux, rue du bas de boutonneret , SELONCOURT 25230.

Vu l'avis des services techniques de la ville de SELONCOURT,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux rue du centre en agglomération de Seloncourt,

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1: Des travaux de mise en place des décorations de Noël vont avoir lieu à SELONCOURT rue du centre, les 6 et 7 décembre 2022.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement des véhicules sera interdit sur les 3 places en zone bleue, au 6 rue du centre, les 6 et 7 décembre 2022. Tout contrevenant sera verbalisé et verra son véhicule placé en fourrière.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par les services techniques municipaux chargés de l'exécution des travaux et sous leur responsabilité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 28 novembre 2022 PO/ Jean-Marc ROBERT Adjoint à la voirie et à la circulation